

## GESTION ACTIVE DES BÂTIMENTS

### Classification des actions d'EFFICACITE ENERGETIQUE dans le cadre des bâtiments existants

**Les Syndicats ACR et GIMELEC ainsi que la FFIE vous présentent la création du référentiel des actions d'Efficacité Energétique (EE) décliné par ROI et pourcentage d'économie d'énergie.**

*Gimélec - Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés*

*ACR – Syndicat des Automatismes du génie Climatique et de la Régulation pour l'efficacité énergétique des bâtiments*

*FFIE – Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique*

Paris, le 9 février 2011- Les bâtiments représentent à eux seuls 43% de la consommation d'énergie en France (Source INSEE). Compte tenu du faible taux de renouvellement du parc immobilier en France (environ 1%), plus de 80% des gisements d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO2 résident dans les bâtiments existants.

L'objectif du Grenelle est de réduire de 38 % d'ici à 2020 la consommation énergétique dans les bâtiments et les logements. La nouvelle Réglementation Thermique RT2012 ouvre la voie et impose des nouveaux bâtiments basse consommation par conception (BBC).

Néanmoins, pour atteindre les objectifs politiques, à **horizon 2020**, à savoir :

- 20% d'économie d'énergie,
- 20% de réduction des gaz à effet de serre,
- 20% d'énergies renouvelables,

une attitude proactive vis-à-vis des bâtiments et logements existants des propriétaires et des exploitants des bâtiments publics et privés devient essentielle. De plus, celle-ci contribue à la valorisation de leur patrimoine

Trois voies d'action s'ouvrent aux propriétaires et exploitants lorsqu'ils souhaitent améliorer l'Efficacité Energétique (EE) de leur bâtiment existant :

- Mettre en œuvre un programme d'actions en interne ;
- Confier à un prestataire tout ou partie des lots techniques, de leur conduite et/ou du budget énergétique ;
- Externaliser l'intégralité de la démarche.



Pour les accompagner dans cette démarche et permettre également aux acheteurs publics et privés de mieux appréhender les opportunités d'économie d'énergie, **les entreprises de l'ACR et du Gimélec ont développé une classification des actions d'EE selon trois niveaux**. Cette classification est un outil d'aide à la prescription et à la décision.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment, trois classes différentes d'actions d'Efficacité Energétique se sont imposées.

#### **Classe EE1** du type **Mesure**

On retrouve dans cette classe toutes les actions du type : Comptage, Analyse, Affichage, Reporting.

*Ces actions ont pour objectif l'éducation des utilisateurs et la promotion des bons comportements pour pérenniser l'amélioration de la performance.*

#### **Classe EE2** du type **EE1** avec en plus les actions sur les **Systèmes**

Cette classe regroupe les actions de la Classe EE1 auxquelles s'ajoutent les actions sur la gestion de l'énergie, les systèmes intelligents de contrôle, la régulation, la gestion et les automatismes.

*Ces actions ont pour objectif d'améliorer l'optimisation énergétique par l'automatisation des fonctions et usages du bâtiment*

#### **Classe EE3** du type **EE2** avec en plus les actions sur les équipements et l'enveloppe du bâtiment

Cette classe reprend les actions de la Classe EE2 avec toutes les actions sur les matériaux performants, les isolants thermiques, les équipements de production d'énergie et appareils, le vitrage et les énergies renouvelables.

*Ces actions ont pour objectif d'agir dans tous les domaines possibles de l'efficacité énergétique.*

Les trois classes, d'EE1 à EE3, sont déclinées sur deux axes : le temps de Retour sur Investissement et le pourcentage d'économie d'énergie généré. Ces valeurs sont des moyennes obtenues par le retour de l'expérience des industriels utilisant des données réelles et sont dans la plupart des cas des valeurs minimales. Elles sont confirmées par l'utilisation d'outils de calculs énergétiques réglementaires. Les pourcentages d'économies d'énergie sont affinés par usages (selon les usages définis dans la Réglementation Thermique en vigueur) ou globalement, selon le type de solutions.

Le descriptif des actions est présenté en termes de solutions techniques produits, systèmes, et services qui s'appuient sur l'offre des industriels de l'ACR et du Gimélec. Il leur appartient maintenant de décliner leurs offres selon cette classification.

En conclusion, cette classification positionne les différents principes et permet d'en déduire les avantages et attraits respectifs. Elle n'est pas une description exhaustive des offres d'EE, mais elle se propose de faciliter leur lecture selon les ressources et enjeux des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Elle est aussi un bon outil d'estimation pour les nouveaux projets de bâtiments.

**Contact presse** : Carine Trichereau - Les Quadrants Communication - Tél : 06 67 09 52 74  
Email : [carine.trichereau@lesquadrants.com](mailto:carine.trichereau@lesquadrants.com)

